



*Pour que les cadres supérieurs maîtrisent leur destin, il faut qu'ils le prennent en main.*

**Administrateurs de la DGFIP : AFIP, AGFIP et ex-administrateurs civils de la DGFIP, voter pour le SCSFiP c'est voter pour la juste reconnaissance de vos spécificités.**

**Le SCSFiP est un syndicat indépendant**, autonome, affilié à aucune fédération syndicale, apolitique et toujours soucieux de défendre les carrières des cadres supérieurs qui exercent les missions au sein de la DGFIP.

Ces dernières années, la DGFIP s'est profondément transformée, et le SCSFiP a toujours défendu des positions singulières (au regard des autres organisations syndicales) et continuera de le faire.

**Pour autant notre ADN reste le même !** Le SCSFiP, est et restera :

- Un syndicat qui porte **les valeurs de la fonction publique** : l'égalité des chances, la reconnaissance du mérite, la valorisation des responsabilités, la non-discrimination ;
- Un syndicat qui pense que **la DGFIP a des spécificités** en raison du large champ de ses missions et de leur forte technicité et que ces caractéristiques doivent se retrouver dans les rémunérations de ses cadres supérieurs ;
- Un syndicat qui se bat pour que la DGFIP propose **des fonctions à fortes responsabilités** à ses cadres **et des carrières de haut niveau** ;

**Avec la réforme de la haute fonction publique, les ex-Administrateurs civils et les AFIP/AGFIP, véritable colonne vertébrale de la DGFIP, risquent une perte de reconnaissance de leurs spécificités** et une banalisation de leur carrière au profit d'un relativisme inscrit dans l'interministériel où tous les parcours se vaudraient.

L'État a, au contraire, besoin de cadres capables d'entrer dans la complexité des sujets. Les cadres de la DGFIP, en administration centrale et dans le réseau, le démontrent au quotidien.

**Syndicat majoritaire au sein de la CAP des AFIP/AGFIP avec 3 sièges sur 6, le SCSFiP a accompagné les cadres supérieurs durant 4 ans** : ceux qui rencontraient des difficultés personnelles, ceux qui ont eu des accidents de carrières, ceux qui ont choisi la mobilité à l'extérieur de la DGFIP et tous les cadres supérieurs qui sont attachés à cette direction et veulent y faire carrière.

**En votant pour le SCSFiP, vous serez accompagnés par des collègues, qui travaillent au quotidien avec vous, mais qui prennent le temps, par conviction, de vous accompagner dans vos démarches.** Par leur expertise et leur connaissance des sujets, vos élus SCSFiP ont démontré leur capacité à discuter avec les services RH de la DGFIP pour obtenir, à de nombreuses reprises, des évolutions favorables.

Le SCSFiP participe aux groupes de travail organisé par l'administration centrale. Il s'auto-saisit également des sujets qui ont un impact sur la vie et la carrière des cadres supérieurs. Il le fait **sans démagogie avec pour seule ambition, que les compétences et les mérites des cadres supérieurs de la DGFIP soient reconnus et valorisés.**

La mise en place du décret instituant les emplois de direction en 2020, a par exemple été l'occasion pour le SCSFiP, **dans une démarche très ouverte** avec l'ADAFIP et 2 autres syndicats, de porter des revendications d'amélioration du texte.

Par ailleurs le SCSFiP a, depuis plusieurs années, développé une offre de préparation aux sélections et d'accompagnement des mobilités externes ou des (ré)intégrations à la DGFIP. **Il porte également une démarche d'ouverture en organisant des temps d'échange avec des tiers (préfet, magistrat, directeur de Banque de France...) sur des thématiques larges.**

### **Nos principales revendications :**

- ➔ la traduction, par une juste rémunération, de la reconnaissance de la spécificité des métiers de la DGFIP, de leur exigence de technicité, de l'exemplarité déontologique requise et des capacités managériales forgées lors de parcours riches :
  - pour le corps des AE, la somme de la partie indiciaire (grille AE) et de la partie fixe du RIFSEEP (IFSE des AE) doit être au moins équivalente à celle des AFiP/AGFiP
  - pour les emplois fonctionnels « emplois de direction » et des emplois d'administration centrale (expert de haut niveau, sous directeur et chef de service), la somme de la partie indiciaire (grille AE) et de la partie fixe du RIFSEEP (barème emplois fonctionnels) doit être au moins équivalente à l'existant (DDFiP, DRFiP, DDG, etc.)
- ➔ une harmonisation des rémunérations des ex-Administrateurs civils sur celles des AFiP/AGFiP
- ➔ un engagement ferme et écrit sur la garantie pour les cadres AFiP/AGFiP qui n'opteraient pas pour leur intégration dans le corps des AE que les déroulés de carrières et les rémunérations seront préservés dans le temps, en dynamique
- ➔ la garantie que la détermination des viviers de promotions (et détachement sur emplois fonctionnels) reste au sein de la DGFIP et ne soit pas remontée au niveau du Secrétariat Général du ministère qui ne connaît pas les cadres
- ➔ la garantie d'un traitement équitable dans l'accès aux emplois supérieurs, sans qu'il soit instauré de hiérarchie entre les directions du ministère
- ➔ l'accès aux formations et cursus de cadres dirigeants, y compris en interministériel, pour tous les cadres supérieurs de la DGFIP

Face à l'ampleur des réformes en cours, et qui ont de fortes conséquences sur votre vie professionnelle et vos parcours de carrière, **le SCSFiP est votre meilleure garantie !**

**Le SCSFiP a démontré toute l'utilité d'une grande force syndicale autonome dédiée à la défense des carrières des cadres supérieurs.** Plus cette force syndicale sera représentée, plus elle sera écoutée et plus elle pourra peser sur les décisions concernant vos carrières et vos conditions d'exercice au quotidien des missions de cadres supérieurs, alors :

## **Votez pour vous, Votez SCSFiP !**

### **Nos têtes de liste**

**Michel Thomas, AFiP**  
Ex-attaché pal de l'INSEE



**Nathalie Jouhanin, AFiP**  
Chef de Service Comptable



**Joaquin Cester, AGFiP**  
DRFiP de la Réunion

